

# Fronde Linky Dis moi toi Priartem

Chers frondeurs,

Comme annoncé dans la dernière newsletter de Priartem, nous avons rédigé une note de synthèse sur le Linky que vous trouverez ci-jointe.

Nous pouvons même dire que nous y avons longuement travaillé, tant dans ce dossier touffu et imprécis, fournir une information claire et assurée devient un véritable défi.

**Nous avons donc dû rassembler les éléments reçus les plus pertinents et vérifier chacune des informations, afin de vous fournir un argumentaire qui vous permette d'avancer dans votre refus du Linky et d'être efficace dans les réunions publiques ou les contacts avec les collectivités impliquées.** Seule la rigueur peut donner du crédit et de la légitimité à notre fronde, surtout que nous faisons face à un certain nombre d'attaques médiatiques visant à décrédibiliser le combat anti-Linky.

**Prenez le temps de lire la note et de prendre connaissance des documents liés car certains sont de véritables pépites :**

[http://wiki.priartem.fr/l.php?p=dossiers:compteurs:linky:note\\_priartem:linky\\_dis\\_moi\\_tout.pdf](http://wiki.priartem.fr/l.php?p=dossiers:compteurs:linky:note_priartem:linky_dis_moi_tout.pdf)

Aujourd'hui, malgré les demandes de la Direction Générale de la Santé à l'opérateur, nous constatons qu'ERDF et ses sous-traitants tentent de passer en force dans la plupart des cas.

**Certains ont constaté que le Linky avait été posé sans qu'ils en soient informés au préalable ou malgré leur refus lorsque le compteur est accessible depuis l'extérieur du logement, d'autres ont subi des pressions (menaces d'amende, de rupture de contrat et de fourniture d'électricité...) pour les contraindre à ouvrir leur porte et laisser l'accès au technicien. Toutes ces méthodes sont injustifiables. Ne vous laissez pas décourager, ni intimider.**

Si vous êtes dans le cas d'une pose forcée, nous vous invitons à écrire une nouvelle fois à ERDF pour demander le retour à la situation antérieure (retour de l'ancien compteur) et à ne pas hésiter à alerter la presse locale et votre maire.

Tout ceci vous est présenté dans le fichier « Agir pour préserver sa santé »:

[http://wiki.priartem.fr/l.php?p=dossiers:compteurs:linky:kit\\_action:linky\\_-\\_agir.pdf](http://wiki.priartem.fr/l.php?p=dossiers:compteurs:linky:kit_action:linky_-_agir.pdf)

**Pour mieux vous aider à alerter votre maire sur les responsabilités de la commune sur la question Linky, vous trouverez ici un modèle de courrier à lui adresser :**

<http://wiki.priartem.fr/doku.php/dossiers:compteurs:linky> (dans le dossier Kit Action)

Rappel : Nous recevons de très nombreux courriers et mails par jour, il est impossible de répondre à tous, veuillez consulter nos sites pour des informations à jour.

Au plaisir de recevoir votre adhésion si vous ne l'avez pas encore envoyée.

Bien à vous,

L'équipe de Priartem / Electrosensibles de France [www.priartem.fr](http://www.priartem.fr) [www.electrosensible.org](http://www.electrosensible.org)